

# FORMATION INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE

## *Puéricultrice, une formation en pleine mutation*

La formation s'adresse aux professionnels de santé issus de la filière infirmière ou sage-femme, qui ont choisi de s'orienter vers une spécialisation de la formation infirmière et de travailler auprès d'enfants de la naissance à 18 ans.

Le DE d'Infirmière Puéricultrice permet d'exercer des activités de soin et d'éducation dans les établissements de santé accueillant des enfants de la naissance à l'adolescence, dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ainsi que dans les services de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille.



### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Cadre de santé (Formation avec entrée sur concours)
- Directeur des Soins (EHESP - entrée sur concours)

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cours en présentiel ou en distanciel.
- Méthodes pédagogiques diversifiées : recherches et travaux sur documents, retours d'expérience, réflexions professionnelles individuelles ou en groupes, interventions de professionnels, jeux de rôle et simulations.
- Participation à des journées d'étude et/ou séminaires, conférences.



### CERTIFICATION

Diplôme d'État d'Infirmière Puéricultrice  
(niveau VI)

Possibilité d'équivalence : Non  
Possibilité de passerelle : Non

- **Durée formation : 12 mois.**
- **Durée stages : 710 heures.**
- **Durée enseignement théorique : 790 heures.**

### NOS ATOUTS

- **Alternance théorie / pratique**
- **Interventions d'experts (CHU, établissements de santé...), utilisation de plateaux de simulation en santé**
- **Organisation de temps d'approfondissement et de révisions**
- **Accompagnement de chaque étudiant dans son projet de formation**
- **100% de réussite au diplôme sur les 10 dernières années**

Le diplôme de Puéricultrice est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles sous le N°RNCP38529.

Certificateur : Ministère de la Santé.  
Date d'enregistrement : 22-12-2023

**EFFECTIFS : 22 apprenants**

## COMPÉTENCES ACQUISES EN FIN DE FORMATION

- Analyser les demandes de la population, évaluer les situations à risque et prendre en compte les situations complexes et singulières concernant les nouveau-nés, enfants et adolescents.
- Maintenir, restaurer et promouvoir la santé de l'enfant de la naissance à l'adolescence.
- Protéger et contribuer au développement optimal de l'enfant en favorisant son éveil, son autonomie et sa socialisation tout en tenant compte de son environnement familial et social.



## MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION



Évaluations dans le respect de l'arrêté du 13 juillet 1983 relatif au Diplôme d'Etat de Puéricultrice et arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au Diplôme d'Etat de Puéricultrice et au fonctionnement des écoles.

Évaluations normatives du DE en individuel ou en groupe restreint et réparties sur toute l'année de formation.

## DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

- Le processus de sélection comprend 2 étapes :
  - Une épreuve écrite d'admissibilité portant sur un contrôle des connaissances (1h30) et des tests psychotechniques (1h30).
  - Une épreuve orale d'admission portant sur l'étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel infirmier.
- Campagne de sélection 1er trimestre 2024.
- Rentrée en formation en septembre.



## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Pour être admis à suivre la formation, les candidats doivent :

- Être titulaire d'un Diplôme d'État d'infirmier ou du diplôme d'État de sage femme,
- Avoir passé avec succès les épreuves du concours.

## TARIFS

Frais de scolarité : 7500 € pour les étudiants en formation initiale, en autofinancement et en formation continue.

Inscription à la sélection : 110 €.

## ACCESSIBILITÉ

L'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Nous vous invitons à nous contacter pour obtenir des informations.

Différentes prises en charge financières sont possibles selon votre situation. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des organismes suivant : organismes de fonds de formation (OPCO, TRANSITION PRO, CPF...), France Travail, votre employeur.



### Campus Paramédical

12 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny  
BP 77908  
21079 DIJON Cedex  
SIRET : 262 100 076 00294

Directrice : Yamina KROUK

Responsable de formation : Laurence LAGARDE -  
[laurence.lagarde@chu-dijon.fr](mailto:laurence.lagarde@chu-dijon.fr)

Secrétariat : Natacha MONGIN - [ERIP@chu-dijon.fr](mailto:ERIP@chu-dijon.fr)